

L'Observatoire Economique Sirius de la CCI Nice Côte d'Azur publie un état des lieux de la transmission d'entreprises dans les Alpes-Maritimes

Transmettre son entreprise signifie, pour le dirigeant, céder sa société à un repreneur. Cette cession peut se faire sous forme de vente pure et simple, d'apport en société, de fusion ou de donation.

La préparer est indispensable, car faute d'acquéreur une entreprise peut finir par fermer. C'est donc un enjeu économique individuel, pour le dirigeant avec des incidences sur son patrimoine et son statut social, et un enjeu collectif pour les salariés car les décisions prises influenceront sur le développement, voire la pérennité de l'entreprise.

Dans le département des Alpes-Maritimes, même si la moyenne d'âge des dirigeants d'entreprises diminue depuis quelques années (en 2022 il est de 47 ans versus 52 ans en 2017), le nombre d'entreprises potentiellement à transmettre dans les dix années à venir représente un tiers des entreprises de l'économie azurienne. Etat des lieux des impacts de la transmission des entreprises par l'Observatoire Economique Sirius de la CCI Nice Côte d'Azur.

Les chiffres clés de la transmission en 2022

Il n'y a pas d'âge pour vouloir transmettre son entreprise mais une grande partie des cessions s'effectue à la fin de carrière du dirigeant. Sur le département des Alpes-Maritimes, 22 962 entreprises ont un dirigeant âgé de 55 ans et plus ; l'âge moyen de ces chefs d'entreprise concernés par les enjeux de transmission est de 64 ans. Près de **23 000 entreprises sont donc potentiellement à transmettre dans les dix années à venir** (sur un total de 74 894 entreprises dont le siège social est enregistré sur le département), représentant 31% des entreprises de l'économie locale et **plus de la moitié (54%) des emplois**.

Le taux de dépendance de l'emploi, un enjeu économique pour le territoire

Le **taux de dépendance de l'emploi**, c'est-à-dire la proportion des emplois du département dépendant d'entreprises dont le dirigeant est âgé de 55 ans et plus, **s'élève à près de 54%** : 101 063 emplois sont concernés par la transmission sur 187 690 emplois au total. Il est donc primordial que le dirigeant réussisse sa transmission. Il s'agit de maintenir l'activité des entreprises, les compétences, les savoir-faire, sauvegarder les emplois.

Les services et l'industrie restent les secteurs les plus touchés par la transmission.

Les services regroupent l'essentiel des entreprises potentiellement à transmettre (62% soit une augmentation de 2 points par rapport à 2020) et recensent 14 208 entreprises employant 61 897 salariés potentiellement impactés. Ce constat est corrélé avec la place importante des entreprises de services dans le tissu économique national et local. **L'hébergement-restauration est l'activité de services** dont le nombre d'emplois dépendants est le plus élevé (14 749 emplois soit 50% de taux de dépendance), tandis que les activités immobilières (3 562 entreprises) enregistrent le taux de dirigeants de 55 ans et plus le plus haut (47%).

Quant à **l'industrie**, elle dispose du taux de dépendance de l'emploi le plus élevé : 67% en 2022 (soit 13 517 emplois).

Au contraire, la construction demeure le secteur dont le nombre d'emplois dépendants (7 274) ainsi que la part d'entreprises ayant un dirigeant âgé de 55 ans et plus (27% soit 2 322 entreprises) sont les plus faibles.

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ	Nombre d'entreprises dont les dirigeants ont 55 et +	Taux des dirigeants de 55 et +	Nombre d'emplois salariés dépendants	Taux de dépendance de l'emploi
INDUSTRIE	1 170	38 %	13 517	67 %
dont industries manufacturières	1 084	38 %	12 344	67 %
CONSTRUCTION	2 322	27 %	7 274	40 %
dont travaux de construction spécialisés	1 874	25 %	6 253	41 %
COMMERCE	5 262	32 %	18 375	51 %
dont commerce de détail	3 223	31 %	9 492	46 %
dont commerce de gros	1 398	37 %	5 645	58 %
dont commerce de réparation d'automobiles et motocycles	641	25 %	3 238	57 %
SERVICES	14 208	31 %	61 897	55 %
dont hébergement et restauration	2 394	32 %	14 749	50 %
dont activités de services administratifs et de soutien	1 409	27 %	9 915	58 %
dont information et communication	711	25 %	7 795	68 %
dont transports et entreposage	618	9 %	5 064	45 %
dont activités immobilières	3 562	47 %	2 905	45 %
dont activités financières et d'assurance	659	32 %	3 122	78 %
dont autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	633	32 %	1 065	49 %

Un lien de corrélation entre la proportion d'entreprises potentiellement à transmettre et l'effectif

Il existe un lien de corrélation entre la proportion d'entreprises potentiellement à transmettre et l'effectif qui s'explique par deux points.

Le premier, le tissu économique des Alpes-Maritimes se caractérise par une prépondérance de TPE (entreprises comptant moins de 6 salariés) à 90%. A l'inverse, cela signifie que les sociétés de grande taille (50 salariés minimum) sont nettement moins représentées sur le territoire.

Le second, il ressort que ces dernières sont davantage dirigées par des hommes ou des femmes qui ont 55 ans et plus. En atteste la proportion d'entreprises comptant 50 et plus salariés potentiellement à transmettre qui atteint 60%.

Les formes juridiques au cœur de la transmission familiale

Les formes juridiques les plus représentées demeurent les SARL ainsi que les SAS. Ces statuts sont à corréler avec la taille des entreprises qui composent le tissu azuréen. La structure même d'une SARL correspond aux besoins des TPE (artisans, commerçants...). Quant à la SAS, cette forme juridique correspond davantage à des entreprises de plus grandes tailles, comme dans le secteur de l'industrie.

Ces deux formes juridiques représentent plus de 72% des entreprises du département (54 281). **Pour les activités potentiellement à transmettre**, elles représentent près de 8 entreprises sur 10 (soient 18 117).

Par rapport à 2020, la baisse de la part des entités avec le statut de SARL parmi les entreprises potentiellement à transmettre est à souligner, passant de 52% à 47%. Cette diminution est à mettre en parallèle avec l'augmentation du nombre de SAS et d'entreprises individuelles (EI) sur le département maralpinois en deux ans (respectivement + 2,9 et + 3,8 points de pourcentage représentatif du nombre total d'entreprises du département).

Pour télécharger l'étude : <https://www.cote-azur.cci.fr/les-enjeux-de-la-transmission-dans-les-alpes-maritimes/>

Contacts presse :

Catherine Jacques, T.04 93 13 73 96, catherine.jacques@cote-azur.cci.fr
Magali Angeli, T.04 93 13 74 06, magali.angeli@cote-azur.cci.fr